

A tous les élèves de S6

NOTE CONCERNANT LES COMPOSITIONS/EXAMENS DU 1^{ER} SEMESTRE 2024-2025

1. L'école fournira tout le papier nécessaire aux examens de S6. Les élèves ne sont pas autorisés à emporter le papier utilisé pendant l'examen en dehors de la salle d'examen. Les réponses aux questions doivent être rédigées à l'encre bleue ou noire. Pas de correcteur liquide (par exemple "Tipp-Ex"), pas d'encre effaçable permis.
2. Il est interdit d'apporter des documents non autorisés dans la salle d'examen. Les élèves qui ne tiendraient pas compte de cette règle courent le risque de voir leur examen déclaré nul. Les sacs et les vêtements doivent être déposés en dehors de la salle d'examen. Les élèves ne peuvent pas se rendre près de leurs sacs et de leurs vêtements durant l'examen. Il est interdit de déposer des objets sur le sol près des tables. Les téléphones portables, les écouteurs et les montres connectées (Smart Watch) ne sont pas permis dans la salle d'examen. En outre aucune montre n'est autorisée conformément au règlement du Baccalauréat.
3. Pendant les examens, il est strictement interdit de communiquer avec les autres élèves, d'échanger des objets ou papiers ou de déranger les autres élèves de quelque façon que ce soit. Toute question doit être adressée directement aux surveillants.
Toute tentative de fraude sera punie par la note 0. L'administration a le droit de considérer aussi d'autres mesures.
4. **Les élèves ne sont pas autorisés à quitter la salle d'examen ou à remettre leur copie avant la fin de la première période d'examen.** Les élèves qui terminent leur examen avant l'heure prévue le remettent au surveillant.
 - A la fin de l'examen, les élèves doivent quitter immédiatement le bâtiment et ne doivent pas s'attarder ou traîner près des toilettes.
 - Les élèves doivent arrêter d'écrire dès qu'un des surveillants déclare l'examen terminé.
 - Durant les 10 dernières minutes de l'examen, les candidats doivent rester assis à leurs tables jusqu'à ce que les surveillants aient rassemblé les copies. Les élèves ne doivent pas se rendre à la table des surveillants pour déposer leurs copies.
5. Les élèves ont l'autorisation de se rendre aux toilettes 1 période après le début de l'épreuve, après s'être inscrit sur le registre ad hoc.
6. La seule boisson autorisée pendant la durée des épreuves est de l'eau dans une bouteille en plastique. Les cannettes et les bouteilles en verre sont interdites. Si un élève doit consommer de la nourriture pendant l'examen, celle-ci doit être placée sur sa table. Les élèves sont priés de ne pas déranger leurs camarades en ouvrant des sachets de nourriture. Seuls les petits en-cas (comme les sucreries, barres de muesli, les fruits secs et aliments similaires) sont autorisés ; les surveillants peuvent confisquer certains aliments s'ils ne sont pas considérés comme appropriés.

7. Calculatrice

Conformément aux programmes et aux décisions prises par le Conseil Supérieur, une calculatrice non-CAS mais graphique avec les spécifications données en annexe de ce document, auxquelles répond la Numworks qui est un modèle effectivement recommandé par le professeur de mathématiques.

Chaque élève doit apporter sa propre calculatrice, dûment chargée. Les candidats ne sont pas autorisés à prêter ou à échanger des calculatrices pendant l'examen.

8. Les élèves indiqueront, en haut de chaque page de la copie d'examen,

- leur nom de famille et leur prénom
- leur classe
- leur cours
- le nom du professeur du cours

9. Les élèves doivent veiller à être à l'heure ; **il ne leur sera pas accordé de temps supplémentaire en cas de retard**. Les élèves doivent arriver 30 minutes à l'avance à l'examen. Les retardataires sont admis sous réserve de l'approbation du directeur.

10. En cas d'absence pour cause de maladie, l'élève devra remettre un certificat médical au conseiller d'éducation de l'année au plus tard le lendemain. Il sera informé par le conseiller d'éducation quant à l'épreuve (aux épreuves) de remplacement organisée(s) à son intention.

Les examens de repêchage seront organisés les 7 et 8 janvier 2025.

Toute absence injustifiée sera sanctionnée par la note 0.



Carol LEMARIÉ
Directrice adjointe

ANNEXE

Fonctionnalités requises:

- Fonctions trigonométriques
- Exponentielle et logarithme
- Résolution d'équation(s) numérique(s)
- Statistiques à 1 et 2 variables
- Factorielles et combinaisons
- Distributions binomiales
- Distributions normales
- Fonctions: Tableau de valeurs
- Intégration numérique
- Différenciation numérique
- Graphique

Fonctionnalité interdite

- Système d'algèbre par ordinateur

**LES COMPOSITIONS ONT LIEU DANS LA SALLE DES FÊTES
(SAUF ART)**

Examens de repêchage éventuels auront lieu les 7 et 8 janvier 2025

Jour	Date	Heure	Matière	Durée
Lundi	09/12/2024	08:45	L1	4 périodes
		14:00	/	/
Mardi	10/12/2024	08:45	L1A / L2A	4 périodes
		14:00	HI4	3 périodes
Mercredi	11/12/2024	08:45	PH4	4 périodes
		08:45	PH2	2 périodes
		14:00	/	/
Jeudi	12/12/2024	08:45	L2	3 périodes
		14:00	ECO / LAT / ONL	3 périodes
Vendredi	13/12/2024	08:45	AR4	5 périodes
		08:45	CHI	3 périodes
		14:00	/	/
Lundi	16/12/2024	08:45	MA5	4 périodes
		08:45	MA3	3 périodes
		14:00	/	/
Mardi	17/12/2024	08:45	L3	3 périodes
		14:00	/	/
Mercredi	18/12/2024	08:45	BI4	3 périodes
		14:00	/	/
Jeudi	19/12/2024	08:45	GE4	3 périodes
		14:00	L4	3 périodes
Vendredi	20/12/2024	08:45	PHY	3 périodes
		14:00	/	/



Caroli LEMARIÉ
Directrice adjointe